

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26166**

Intitulé

MASTER : MASTER à finalité Recherche - Domaine : Arts, Lettres, Langues - Mention : Langues étrangères - Spécialité : Etudes italiennes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université Nice Sophia Antipolis, Recteur de l'académie de Nice

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

Le Master Etudes italiennes dispense une formation de haut niveau en linguistique, en traduction littéraire, en civilisation et en littérature, il garantit une formation pour les activités de l'enseignement et de la culture, il initie les étudiants à une approche précise des méthodologies de la recherche, il prépare les étudiants aux épreuves du concours de l'agrégation.

Compétences développées :

- Comprendre et analyser des faits historiques et culturels
- Acquérir des techniques de communication en situation professionnelle
- Développer des capacités d'analyse et de synthèse écrites et orales de documents écrits, oraux et audio-visuels dans la langue étrangère ou en français
- Présenter et rédiger des travaux, dossiers, rapports ou mémoires en français et dans une langue étrangère
- Préparer les concours de recrutement de l'enseignement secondaire
- Assurer une traduction de haut niveau
- Elaborer et formaliser une recherche
- Enquêter sur des terrains de recherche
- Mener des recherches en archives
- Imaginer et expérimenter des méthodes de recherche innovantes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Enseignement
- Animation culturelle
- Médias
- Tourisme
- Edition
- Secteur tertiaire

Les titulaires du diplôme peuvent exercer dans les emplois suivants :

- Professeur des Ecoles
- Professeur dans l'enseignement secondaire
- Fonctionnaire d'État
- Fonctionnaire Européen
- Directeur administratif
- Journaliste
- Attaché de presse
- Attaché de maison d'édition

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

E1108 : Traduction, interprétariat

G1102 : Promotion du tourisme local

K2107 : Enseignement général du second degré

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les Unités d'Enseignements décrites dans la liste ci-après.

Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAE)

Le Master Etudes italiennes se déroule en 4 semestres et se compose de deux semestres de master 1 (S1 et S2) et deux semestres de

master 2 (S3 et S4). Il comporte deux parcours, le «parcours recherche» et le «parcours agrégation». Les cours sont communs, en partie, aux cours de préparation du MEEF et en totalité aux cours de préparation de l'Agrégation.

En première année (S1/S2), les cours sont communs aux deux parcours.

En deuxième année, les cours S3/S4 du «parcours agrégation» correspondent intégralement aux cours de préparation de l'Agrégation, tandis que les cours S3 du «parcours recherche» correspondent en partie aux cours de préparation de l'Agrégation et comportent une partie de cours spécifiques à la recherche : en S4 les cours du «parcours agrégation» sont consacrés à la préparation des épreuves de l'agrégation, tandis que le S4 du «parcours recherche» est consacré à la rédaction du Mémoire de recherche.

Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation est illimité

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X		Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29/12/2014 relatif aux accréditations de l'Université de Nice à délivrer les diplômes nationaux n° **20081003**

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE).
<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

Université Sophia Antipolis (Nice) (UNS) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [nice]
[Université de Nice Sophia-Antipolis](http://unice.fr)

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]
 Université Sophia Antipolis (Nice) (UNS) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [nice]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté des lettres, arts et sciences humaines : 98, bd. Edouard Herriot - BP3209 - 06204 Nice cedex 3

Historique de la certification :

Le Master n'existait pas sous la forme « mention Langues » avant 2008.
 2008 - 2009 : création et habilitation du « Master Langues appliquées » réunissant les filières LLCE et LEA
 2010 - 2011 : séparation des deux filières et création et habilitation du « Master Langues LLCE » spécialité « Italien Enseignement » à finalité professionnelle et spécialité « Etudes italiennes » à finalité recherche
 2013 : la création de l'ESPE et du Master MEEF entraîne la suppression de la spécialité « Italien Enseignement » et une restructuration : le « Master Etudes italiennes » devient une spécialité du « Master Langues étrangères » et il est structuré en deux « parcours » (le parcours recherche et le parcours agrégation)